Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 787

Artikel: Label, haute conjoncture et contrats collectifs de travail

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267389

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
Bibliothèque publique & Universitaire de Genève
4 Mai 195

J. A.

5 MAI 1951 — GENEVE

TRENTE-NEUVIEME ANNÉE — N° 787

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La part de la femme est marquée dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Ernest NAVILLE.

ATHÈNES

Congrès du Conseil international des Femmes

Avant de clore sa session, le Conseil international des femmes s'est réuni encore une fois en « Exécutif » (c'est-à-dire le comité, les présidentes des Conseils nationaux et des commissions), puis c'est le nouveau « Board » qui a siégé pour préparé le travail de trois ans — et tout le monde s'est dispersé, les unes aux mystères de Delphes ou à Mycène-Olympie, les autres dans le nord jusqu'à la frontière yougoslave, où on leur montrera la Grèce en reconstruction et l'aide aux enfants. Notre présidente, Mme Eder-Schyzer, si calme et modérée, toujours soucieuse de donner à tous les membres l'occasion de s'exprimer, a été réélue à l'unanimité ; le Dr Renée Girod devient deuxième vice-présidente et les autres vice-présidentes suisses (presse: Mme Sprecher; travail féminin: Mme Mürset) ont aussi été réélues. La commission « Paix et relations internationales » aura maintenant une présidente suisse, Mme M. Henrici, Zurich, et à la commission des finances entrera, comme nouvelle vice-présidente, Mme Pia Kaufmann, Zurich.

LES ASSEMBLEES PLENIERES

avaient lieu bien au centre de la ville, au « Parnasse », local d'une société littéraire, fondée il y a 86 ans, un peu avec les mêmes buts que nos « Amis de l'instruction ». C'était une imposante salle où ne manquaient pas les escaliers et les statues de marbre. L'archi-prêtre de Salonique donna sa bénédiction à la première réunion du Conseil que Mme Eder introduisit avec deux questions auxquelles le Congrès devait répondre : Quelles sont les racines de la compréhension internationale et quels résultats peut-elle donner ? La contribution de chacune de nous, dit-elle, sera d'autant plus précieuse qu'elle aura ses racines les plus profondes dans nos pays respectifs.

Après l'appel nominal très solennel des 23 délégations, 8 nouveaux pays furent affiliés et acclamés : Autriche, Egypte, Allemagne occidentale, Italie, Hongkong, Ouganda, Liban et République dominicaine.

Nous ne pouvons énumérer ici les 39 résolutions qui furent longuement discutées, amendées, retournées et reprises et dont notre « Mouvement » voudra certainement donner partiellement le texte. La La précision de nos collègues anglo-saxonnes, le sérieux qu'elles mettaient à cette besogne ingrate de la mise au point, éveillaient notre admiration. Deux de ces résolutions, concernant le droit de la femme, furent votées en premier et de suite envoyées par les femmes grecques à leur parlement qui, le soir même, accepta une loi, donnant aux femmes grecques le droit de participer déjà aux prochaines élections municipales ! (Et alors nous, pauvres Suissesses !). De nombreuses congressistes assistèrent à ces débats, conduits par l'éminente juriste suffragiste athénienne, Mlle Aigli Psalti.

A part les résolutions, le Conseil accepta quelques changements de la constitution et écouta avec beaucoup d'intérêt les rapports des Conseils nationaux, des Nations Unies et institutions spécialisées et des délégués fraternels. Deux soirées (qui à Athènes commencent à 21 h. 30 !) furent consacrées, l'une à l'étude de la position de la femme grecque, l'autre à quelques problèmes spécialement aigus en Orient et dans un autre ordre d'idées, tout à fait général, magistralement traité par Mme Leroy (Belgique) : « Le foyer et la profession ».

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

40me Assemblée générale à Winterthour

SAMEDI 19 MAI

14 h. 30, à l'Aula du Technicum :

Assemblée des délégués

20 h. 15, à l'Aula du Technicum :

Assemblée publique

1. *La nationalité de la femme mariée,* par Mlle Emma Kammacher, avocate, Genève.

2. *Aspects de la question du suffrage féminin et perspectives au point de vue parlementaire,* par M. Pierre de Roten, conseiller national.

3. *La réalisation de la démocratie pour les femmes suisses,* par Mme Autenrieth, avocate, Rüschlikon.

DIMANCHE 21 MAI

9 h.

Visite de l'exposition Reinhardt, avec guide.

10 h. 30, à l'Aula du Technicum :

Conférences

A travail égal, salaire égal, par Mme M. Schwarz-Gagg, Dr rer. pol., Berne.

Les droits de la femme mariée sur ses biens — Critiques et vœux, par Me Antoinette Quinche, avocate, Lausanne.

13 h.

Dîner au Restaurant du Casino (Stadthausstrasse).

Prière de s'inscrire pour l'hôtel (prix pour chambre, petit déjeuner et service fr. 8,50 à fr. 10,-), ainsi que pour le dîner de dimanche (prix fr. 5,50) jusqu'au 15 mai auprès de Mlle Lydia Lorenz, Bahnstrasse 7, à Winterthour.

Toutes les séances sont publiques

Assemblée annuelle de l'

Alliance de sociétés féminines suisses

Près de trois cents participantes avaient répondu à l'invitation de l'Alliance de sociétés féminines suisses et de la Centrale des sociétés bâloises, les 28 et 29 avril à Bâle. Selon la tradition, on commença par la séance administrative. La présidente, Mme Haemmerli-Schindler salua la présence de quelques invitées et excusa quelques membres du comité que la maladie ou des devoirs urgents retenaient ailleurs.

L'admission de trois nouvelles sociétés membres fut adoptée à l'unanimité (Union des coopératrices romandes, Frauenverein de Thalwil, Section de Bâle-Campagne du Schw. Evangel. Verband Frauenhilfe).

La présidente présenta son rapport, lisant et commentant quelques fragments du texte imprimé que chacune avait sous les yeux. On doit reconnaître que le comité et le secrétariat font un travail très apprécié et utile. Le rapport fut approuvé à l'unanimité.

Malgré le dévouement de toutes, ce grand travail coûte cher et l'examen des comptes de l'année précédente démontra que l'on n'a évité le déficit que grâce aux dons offerts pour le jubilé par les membres et les firmes qui ont été sollicitées. Or, on ne peut pas compter sur cette générosité exceptionnelle chaque année. Mlle A. Martin, trésorière, a donné sur les comptes tous les éclaircissements désirables et désirés ; mais on doit se rendre à l'évidence, si l'on n'améliore pas les recettes, on ne pourra pas continuer le travail du secrétariat grâce auquel pourtant on coordonne tous les efforts qui tendent à améliorer la situation professionnelle, juridique et politique de la femme dans notre pays. C'est cette coordination qui permet d'être toujours à temps pour intervenir auprès des autorités avant que soient prises les décisions, que soient votées les lois qui pourraient avoir des conséquences graves pour nous, Suissesses.

De leur côté, les autorités sachant qu'ils peuvent grâce au Secrétariat, atteindre rapidement les représentantes des sociétés féminines, prennent l'habitude de les consulter plus souvent.

On ne peut donc pas imaginer que cet instrument d'action pratique, qui a fait ses preuves, puisse être supprimé faute d'argent. Il ne s'agit pas de trouver des sommes extraordinaires, si seulement chaque membre des sociétés de l'Alliance voulait bien donner cinquante centimes par an, le déficit ne serait plus à redouter. Et Mme Haemmerli de procéder à une démonstration pratique : elle sort de son sac un journal illustré, un bâton de chocolat, tel ou telle babiole de toilette que les femmes achètent sans y songer, tirait cinquante ou soixante-quinze centimes de leur porte-monnaie pour ces achats qui ne sont pas indispensable... Les membres de nos sociétés ne seront-elles pas capables d'un sacrifice annuel de dix sous pour que l'Alliance puisse continuer son travail ? — Aux déléguées présentes à susciter dans leur cercle ce léger sacrifice pécuniaire.

Mlle Nägeli, vice-présidente, fit alors voter le règlement article par article, certains amendements avaient encore été proposés par le comité, au texte envoyé aux sociétés l'an dernier. Il fut adopté.

L'exposé très clair du travail de la commission juridique et des assurances, fut présenté par Mlle A. Quinche (Lausanne) qui rapporta sur les efforts entrepris en faveur de la nationalité de la femme mariée. Nos lectrices ont été tenues au courant des travaux nous n'y revenons pas, bosnons-nous à dire que l'assemblée adopta une résolution pour affirmer encore une fois notre vœu de voir la Suissess qui épouse un étranger admise à garder sa nationalité d'origine, sans autre.

Le rapport de la commission pour les questions économiques présenté par Mme Carrard (Lausanne), à la place de Mlle S. Preiswerk, dr rer. pol., empêchée, fut plein de vie. Encore une fois le problème des prix, de notre système des caisses de compensation fut débattu, à propos de la hausse du prix du lait, le 1er mai. Une longue discussion suivit aussi sur l'impôt prévu sur les boissons.

Il était si tard qu'on fut obligé de remettre à un moment plus propice les rapport sur le Congrès d'Athènes que pourtant les auditrices se réjouissaient d'entendre. Et l'on échangea rapidement quelques idées sur les moyens d'apporter l'aide demandée aux réfugiés âgés ou malades auxquels la Suisse a offert un asile permanent.

Les déléguées n'eurent alors que le temps de se rendre au Rialto où les sociétés bâloises, non contentes de préparer l'oganisation pratique de l'assemblée, avaient eu l'aimable pensée d'offrir une charmante soirée à leurs hôtes. Leur présidente, Mme Oeri-Sarasin, prononça une allocution de bienvenue, alors qu'on faisait déjà honneur à une copieuse collation. Puis, sur la scène se déroulèrent deux courtes pièces de Mlle G. Lendorff, l'une pleine de réflexions profondes, la seconde « Fiançailles 1850 », pleine d'esprit. N'oublions pas les tambours et fifres de la Pfluderi-Clique, qui apportaient la note traditionnellement bâloise à ce divertissement.

Nous sommes obligées de remettre à un prochain article le récit de la journée du dimanche.

Ajoutons cependant que l'organisation « Label » fit un effort particulier pour susciter l'intérêt de toutes ; pendant la soirée furent distribués à chacune des participantes des sacs à l'insigne du Label, pleins d'échantillons comestibles ou utiles, offerts par les fabriques bâloises, fabriques qui rétribuent équitablement le travail de leurs employés et ouvriers. Ingénieuse manière d'attirer notre attention sur les marques de confiance et charmant cadeau.

LABEL

Label, haute conjoncture et contrats collectifs de travail

Pendant la période actuelle de haute conjoncture et en vue de l'augmentation toujours croissante du nombre de contrats collectifs de travail, avons-nous encore besoin d'un mouvement Label ? Les quelques considérations suivantes veulent répondre à cette question.

« Label, la marque d'un travail équitablement rémunéré », cette devise est lapidaire, comme la plupart de ses pareilles. C'est pourquoi l'on oublie parfois que le but de l'Organisation Suisse Label (OSL) n'est pas uniquement d'aider à créer et à garantir aux employés et ouvriers les meilleures conditions possibles de salaire et de travail. L'OSL poursuit également, d'après ses statuts, des buts humanitaires plus éloignés et plus élevés. Elle tend à éveiller et à promouvoir l'idée de solidarité économique et sociale au sein des entreprises et de la communauté, la compréhension réciproque dans les différents groupes de l'économie. Voilà précisément un effort qui mérite d'être appuyé, non seulement en considération de la situation actuelle de notre pays, mais aussi du point de vue général, par tout homme ou femme de bonne volonté. Avec raison, M. le Conseiller fédéral Rubattel a dernièrement recommandé de ne pas considérer la politique sociale comme étant une chose purement matérielle. « L'homme ne vit pas de pain seulement ».

Il est vrai que notre économie est en ce moment de nouveau placée sous le signe de la haute conjoncture. Toutefois, la cause de cette prospérité, c'est-à-dire le réarmement général, résultant de la situation tendue de la politique mondiale, n'est ni réjouissante, ni susceptible de créer la confiance. Combien de temps cette prospérité économique durera-t-elle ? Dans quelle mesure un recul se poduira-t-il ? Nul ne peut le savoir. Une chose est cependant certaine, c'est que notre pays ne restera pas indéfiniment à l'abri des crises économiques, du chômage, de la pression sur les prix et les salaires. Pour ce motif également, nous ne de-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

vons pas nous désintéresser du Label pendant la période momentanée de haute conjoncture.

Et les contrats collectifs de travail ? Nul ne voudra en contester la grande valeur. Mais ce serait toutefois une erreur fondamentale de croire que l'existence de contrats collectifs de travail rend l'activité de l'OSL superflue. Aux fins de reconnaître ceci, il suffit d'être conscint des faits suivants :

1. ne pas perdre de vue que les ouvriers et ouvrières sont loin d'être tous au bénéfice de de contrats collectifs de travail. Pour le grand nombre des employés, à quelques exceptions près, des contrats de cette espèce n'existent même pas ;

2. les contrats collectifs de travail ne peuvent, de par leur nature, que régler des questions d'ordre matériel entre les patrons et les ouvriers ou employés. D'ailleurs l'esprit — et c'est de lui qu'il s'agit en fin de compte — ne se laisse pas créer et conserver par des arrangements contractuels. Pour cette raison, les impulsions humaines si nécessaires doivent toujours à nouveau et de plus en plus émaner de tierces sources et être dirigées vers notre vie économique. Voilà ce que l'OSL s'efforce de réaliser.

3. il est naturel que le consommateur se trouve en dehors des arrangements contractuels passés entre patrons et ouvriers, bien que, dans des temps normaux, toute la vie économique tourne autour de lui. Souvenons-nous en cette occurence que ce sont les ouvriers et les employés qui forment la masse des acheteurs. Pour le gros des consommateurs, il n'existe donc pas seulement un engagement moral, mais un intérêt personnel direct à acheter des produits ayant été fabriqués dans de bonnes conditions de travail. La seule marque permettant à l'acheteur de reconnaître de telles marchandises, c'est le signe Label.

Il est facile à chacun de se persuader que les produits marqués du Label ne sont pas plus chers que d'autres de qualité analogue.

Ces quelques brèves constatations, bien qu'incomplètes, prouvent que l'OSL possède après comme avant sa pleine raison d'être et qu'elle a des tâches importantes à accomplir. Il appartient à l'acheteur, point central de l'économie politique, c'est-à-dire à chacun de nous, de faire usage de la possibilité qui lui est offerte par la marque Label, et de contribuer ainsi personnellement au progrès social.

Le bel anniversaire des U. C. J. F.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Union chrétienne de jeunes filles, à Genève, une fête du souvenir et de l'avenir en même temps, s'est déroulé dans une atmosphère de joie sereine et de reconnaissance.

Une foule de parents et d'amis du mouvement emplissait jusqu'au dernier strapontin la salle Pitoëff, à Plainpalais, afin d'assister à une manifestation qui d'un bout à l'autre fut un témoignage de foi comme l'annonça la présidente cantonale, Mlle Challet, dans son allocution. Mme Henri Johannot, présidente nationale, sut évoquer le passé avec pittoresque sans lasser le jeune public des sections cadettes qui attendait, tout frémissant, de se produire dans un chœur fort bien exécuté. Puis, un prologue sous forme d'une séance de membres, revêtues de la blouse blanche à cravate bleue d'uniforme, introduisit la série des tableaux bibliques « Héritières de la promesse », composés par Mme R. Wyler. L'auteur a su choisir quelques héroïnes bibliques que leur foi a rendues victorieuses : la mère de Moïse confiant le frêle esquif qui porte son bébé aux eaux du Nil, Anne consacrant son petit Samuel au service de l'Eternel, Ruth la Moabite, fidèle à sa belle-mère Naomi, la Veuve de Sarepta partageant ses humbles ressources avec le prophète Elie, Tamar obtenant la guérison de son époux lépreux, grâce à l'intervention de Tsilla son esclave juive, enfin Marie et Elisabeth, mères du Précurseur et du Sauveur.

Chaque fois, le texte biblique s'insérait sans laisser percevoir de soudure, dans un texte d'introduction exactement adapté. Le sobre décor, les costumes aux tons heureusement harmonisés, la grâce et la noblesse des attitudes, cette difficile mise en scène due à Mlle Pauline Martin, tout concourait à créer chez le spectateur l'émotion religieuse que les organisatrices avaient voulu susciter, ne se souciant pas d'un banal spectacle mais d'une heure de réelle communion.

Le lendemain matin, au culte de St-Pierre, le pasteur Cellérier exhorta à la fois l'Eglise, représentée par les paroissiens et les unionnistes massées dans la Chapelle de Rohan, sur ce texte « La multitude de ceux qui avaient cru n'étaient qu'un cœur et qu'une âme » (Actes IV, 32).

A midi, une agape fraternelle groupait plus de cent cinquante convives dans la grande salle du restaurant du Foyer de jeunesse à la rue Général-Dufour. M. le Conseiller d'Etat de Senarclens — aussi au nom de M. le Conseiller administratif Thévenaz, présent — apporta en une fort belle allocution les vœux des autorités. M. le pasteur Dominicé, ceux de la Compagnie des pasteurs ; Mlle Mad. Chenevière, membre d'honneur du comité national parla ensuite. Mademoiselle Renée Berguer, ancienne présidente cantonale, prononça un hommage à la doyenne des unionnistes genevoises, Mlle Fanny Johannot à qui on offrit des fleurs dans une tempête d'applaudissements. Puis Miss Roberts, secrétaire générale de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, rappela d'abord l'amicale collaboration qui s'est établie d'emblée entre les sections locales et les bureaux du secrétariat international lorsqu'il s'est installé à Genève puis elle ouvrit les vastes horizons du travail mondial qui ne doit jamais se fixer sur des formes dépassées par les événements mais qui doit être toujours prêt à entreprendre le « service » que commandent les circonstances en n'importe quel lieu de la terre.

On entendit encore Mlle Borle, déléguée de l'U.C.J.F. vaudoise, et interprète des confédérées, M. Rémy Wyler, président des Unions chrétiennes genevoises de jeunes gens.

Cette partie oratoire était dirigée par Mme Campiche.

Dans la grande salle du rez-de-chaussée, on entendit ensuite Mlle Challet parler tour à tour du passé et de l'avenir, enfin une revue «3 x 25» fit lever une moisson de souvenirs.

Réunions interparlementaires

à Monaco

Bien que les réunions de Monaco n'aient pas été une conférence plénière, mais ont plutôt consisté dans des séances d'organismes d'étude en petit comité, le rôle des femmes parlementaires y a été fort important. Toutes ont contribué à préparer efficacement la Conférence interparlementaire d'Istamboul, prévue pour le 31 août.

Signalons la présence, dans la délégation française, de Mme Thomé-Patenôtre, sénateur, maire de Rambouillet, qui appartient au parti radical ; dans la délégation italienne, de Mme M. Federici, démocrate-chrétienne, qui, spécialiste des questions sociales, rédigea une note d'un grand intérêt sur l'aide aux populations affamées, de Mme M. Tibaldi-Chiesa, républicaine, qui continue son ardente propagande pour un parlement mondial avec grand succès ; dans la délégation néerlandaise, de Mlle Wittenwaal Van Stœtwegen, membre de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas.

Enfin, Mlle Janssen accompagnait le groupe belge en qualité de secrétaire du Comte de Wiart, ancien Premier ministre et président de ce groupe.

A. Robinet de Cléry.

✶

Au centre européen de l'ONU

La Commission des activités sociales des Nations Unies vient de siéger, pour la première fois, à Genève, au Palais de l'Ariana, du lundi 19 mars au samedi 14 avril.

La proportion des déléguées femmes y était plus forte que, en général, dans les parlements. On en comptait, en effet, un sixième, trois sur dix-huit.

C'étaient les personnalités suivantes :
Etats-Unis : Miss Hoey
France : Mlle Lissac
Bolivie : Mlle Saavedra.

Signalons, parmi les représentants du Secrétariat, venus de Lake-Sccess ou de New-York, Miss Henderson, laquelle dirige, par intérim, la division des activités sociales de l'ONU ; parmi les observateurs des institutions gouvernementales spécialisées, Mme A. Myrdal, pour l'UNESCO ; Miss Howell, pour pour l'OMS ; Miss Fairchild, pour le BIT.

A. R. de Cléry.

✶

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies est au travail à Genève depuis une ou deux semaines déjà. Comme on le sait, Mme Roosevelt n'a pas voulu rester cette fois-ci à la présidence qui a été confiée à M. Malik (Liban).

Le travail qu'elle accomplit est extrêmement délicat, il s'agit d'un pacte qui sera présenté à la ratification des gouvernements.

Notre bonne fortune a voulu que nous ayons pu entendre la déléguée de l'Inde présenter les résolutions du Conseil international des femmes à Athènes, sur le droit de pétition, qu'elles réclament et, après un magistral exposé du Prof. Cassin (France), Mme Roosevelt elle-même, a développé les propositions des Etats-Unis, dont elle est la déléguée, sur l'application de ce même droit de pétition.

Les organisations non-gouvernementales sont bien représentées, Dr Robb la consultante du Comité de liaison des associations féminines internationales et de la Fédération des femmes universitaires est venue de New-York pour cette session.

Lorsque les travaux seront terminés, nous passerons brièvement en revue les principaux points étudiés.

DE-CI, DE-LA

La journaliste américaine Sylvia Porter, spécialiste des questions économiques, a pris position dans différents journaux des USA au sujet de l'élévation des droits de douane sur les montres suisses. Elle déclare que de telles mesures sont erronées. « Nous ne ferons qu'éveiller, ainsi, de l'amertume, des malentendus, des troubles économiques et de l'animosité politique dans le pays européen le plus important au point de vue stratégique, à la place de l'amitié et de la sympathie qui y règnent actuellement pour nous ».

Semaine suisse.

✶

Mlle Rosa Neuenschwander, bien connue de nos lectrices comme présidente de l'Alliance des sociétés féminines bernoises (Bernischer Frauenbund) et comme animatrice infatigable d'une foule d'entreprises féminines, s'est retirée le 1er mars dernier, de ses fonctions de conseillère au bureau officiel d'orientation professionnelle après trente années d'activité.

Le Bulletin du Bernischer Frauenbund publie un article au sujet d'une rencontre entre quelques représentantes de la presse et Mlle Neuenschwander. Elle a défini le travail officiel qui lui était confié et qui s'accroît sans cesse et elle a indiqué quelques domaines encore peu explorés — la préparation des infirmes, la formation professionnelle dans certains métiers — où elle se propose de se spécialiser, maintenant qu'elle travaillera d'une manière indépendante. Mlle Neuenschwander continuera ses consultations deux ou trois fois par semaine. On voit qu'il s'agit là d'une retraite où l'oisiveté n'aura pas de place.

✶

On a pu lire dans le Journal de Morges :

Il est souhaitable qu'à l'avenir nos hautes autorités examinent avec plus d'intérêt les nouvelles demandes d'initiatives ou de référendum qui leur seront adressées avant de les soumettre à la votation populaire, déjà dans un but économique, mais surtout pour éviter de dégoûter et de désintéresser l'électeur sur ses droits et devoirs de citoyen.

Un électeur: O. B.

Un électeur singulièrement ignorant de nos institutions. Si une femme avait écrit ces sottises, toute l'eau du Léman ne pourrait la laver de cet opprobre !

✶

Mlle Golay, vice-présidente de la commission scolaire de Morges, a donné sa démission ; elle est remplacée par Mme Claude Vittel-Schmidt.

M. Leuenberger, démissionnaire, a été remplacé comme membre de la commission scolaire de Vuiteboeuf, par Mme Elsa Neuenschwander, à Peney. La commission compte deux femmes et trois hommes.

Toujours la marmite aide au bonheur

Souvenirs

En 1927, Mme A. W.-Fl. fondait l'« Association pour l'amélioration du service domestique » qui était un « groupement de maîtresses de maison de divers milieux, ayant pour but, de faciliter ce service, en écartant les difficultés ou malentendus qui trop souvent nuisent aux bonnes relations entre les deux parties [1] ».

« La situation actuelle de cette question est la même, qu'il y a dix, vingt ou même cent ans et plus et peut être caractérisée d'un mot « mécontentement » des deux côtés. Ce n'est donc pas une ligue contre les maîtres ou contre les employés et son comité compte travailler dans un esprit d'impartialité et d'équité absolues et en dehors de toute préoccupartion politique ou confessionnelle [2] ».

La besogne, ni les difficultés ne manquèrent à l'A.A.S.D. : lettres et entrevues avec nos magistrats ou leurs représentants, enquêtes épineuses, travaux de propagande, rapports, causeries à Genève et dans plusieurs cantons, etc.

Un arrêté du Département du commerce et de l'industrie en 1929, au sujet du repos hebdomadaire, donna au comité du fil à retordre plusieurs mois. Aujourd'hui, les lois sur le repos des employées font enfin une différence entre les jeunes filles mineures et les autres [3].

« Cet arrêté avait eu la vie dure, comme toutes les mauvaises herbes ! et, d'autre part, qui serait disposé à céder aux instances d'une petite poignée de femmes ? Paraphrasant la jolie chanson de Dalcroze, nous pourrions dire : « Ah ! si toutes les dames de Genève voulaient se donner la main », il est certain qu'elles arriveraient à faire disparaître un usage aussi immoral que celui du sou du franc, ou les chambres de bonnes qui sont une honte ! mais voilà, elles ne veulent pas se donner la main et au lieu de reconnaître l'utilité de nos efforts, il y en a trop encore qui nous tournent en ridicule (nous tuera-t-il ?) et nous adressent des reproches. Non, on n'a pas encore trouvé le moyen d'améliorer ce qui ne va pas, pour permettre à notre Association de se dissoudre [4] ».

De nos jours, on ne voit plus, ou presque plus, ni dans les journaux ni ailleurs, cette rubrique « chambres de bonnes », elle a été remplacée par le terme « chambrette ».

L'A.A.S.D. créa en 1933, avec le concours de l'Union des femmes, Pro-Juventute et l'Office privé des apprentissages, l'Ecole internat-ménager gratuite du chemin des Pléïades, destinée aux chômeuses suisses et grâce aux subsides de l'Etat et de la Confédération. « Indirectement, l'un des buts de l'A.A.S.D. (faire renaître dans l'esprit de M. Tout-le-Monde, l'estime pour le travail ménager) sera atteint par la création de cet internat et l'obtention d'un certificat comme pour toute autre carrière. Le travail ménager alors reprendra la place qui lui est due : la place d'honneur, car il est le métier féminin par excellence, celui qu'aucune femme ne devrait plus ignorer [5] ».

Le recrutement de ce genre d'élèves fut souvent malaisé, car le fait d'entrer dans un internat pour n'être occupées qu'à des travaux de ménage avait fait surgir dans leur imagination, les idées les plus fantaisistes et les mauvaises langues le leur représentaient volontiers comme une maison de relèvement, un asile d'anormales ou de délinquantes.

« Depuis que la Directrice et ses collègues voient de près le degré d'incapacité et d'ignorance des élèves qui, pour la plupart seront un jour ménagères chez elles, nous nous étonnons moins du nombre de ménages qui vivent à couteaux tirés et d'enfants mal élevés et mal nourris [6].

L'atmosphère gaie et familiale de cette école ainsi que l'excellent enseignement de de Mlle Privat prouva bien vite aux premières récalcitrantes, que leurs craintes étaient erronées.

Cette institution qui s'avérait fort utile, n'en était guère qu'à sa seconde année d'existence, que les subsides lui étant coupés, elle se ferma.

Il a été rendu hommage en son temps, à Mme A. Werner-Flournoy et à Mme Raymond Brustlein et leurs collaboratrices, pour tout le travail accompli et souvent difficile.

En 1935, Mme A. W.-Fl. se retira et l'A.A.S.D. lui-même fut remplacé par le « Centre d'organisation ménagère » dont le but et l'activité, du reste, étaient les mêmes.

(à suivre)

[1] Art. 2 des Statuts.
[2] Art. 3 des Statuts.
[3] Art. 3 du contrat-type pour le personnel domestique féminin.
[4] Rapport de 1932.
[5] Rapport de 1933.
[6] Rapport de 1934.